

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE — ACHETEURS

(Achat de rapports d'inspection)

Dernière mise à jour : 10 avril 2026

Article 1 — Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV Acheteurs ») régissent les conditions d'achat de rapports d'inspection de motocyclettes d'occasion par les Acheteurs via la Plateforme <https://www.motoscore.fr>.

Article 2 — Description du service

L'Acheteur peut acquérir l'accès au contenu complet d'un Rapport d'inspection existant. Un aperçu (Score MOTOSCORE et jauge visuelle) est accessible gratuitement. L'accès au Rapport complet (détail des 73 points, observations, photographies, recommandations) est disponible au tarif de 9,90 € TTC.

Article 3 — Paiement

Le paiement s'effectue en ligne par carte bancaire via Stripe. L'accès au Rapport complet est immédiat après validation du paiement.

Article 4 — Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-28, 13° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour la fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

En achetant un Rapport, l'Acheteur reconnaît expressément que la fourniture du contenu numérique commence immédiatement et renonce à son droit de rétractation.

Article 5 — Utilisation du Rapport

Le Rapport est délivré à titre personnel à l'Acheteur, pour un usage privé d'aide à la décision d'achat. L'Acheteur s'interdit de reproduire, diffuser, revendre ou exploiter commercialement le Rapport ou le Score MOTOSCORE.

Article 6 — Limitation de responsabilité

Le Rapport reflète l'état apparent de la motocyclette au moment de l'Inspection. Il ne constitue ni une garantie ni un certificat de conformité. L'Acheteur reste seul responsable de sa décision d'achat.

L'Inspection ne peut détecter les vices cachés ni les défauts internes. Le Rapport ne se substitue pas au contrôle technique obligatoire ni à la garantie légale contre les vices cachés prévue aux articles 1641 et suivants du Code civil.

La responsabilité de MOTOSCORE SAS est limitée au montant du Rapport acheté.

Article 7 — Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Les litiges seront portés devant les tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de Bordeaux.